L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 19 MAI 1885.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

Seconde et dernière semaine.
LUNDI, 18 MAI,
COMBINAISON DE MURPHY & MACK.
Changement complet de spécialités.
Nouvelle pièce avant le baisser du rideau

MURPHY'S WEDDING.

Matinées les mercredis, samedis et dimanches
Entrée 10 cents 19 mai—

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
Musée et Théâtre Colossal de Robinson.
Rue du Canal, près St-Charles.

Venant d'être ajoutés des éventails circulaires à vapeur dans toute la bâtisse, à la rendant aussi fraîche qu'en hiver.

MUSÉE. Cattie Ackers, Fat Midget, Nellie Thompson, Moss haired beauty; Faralto, le Géant squelette; Emilie Landry, la jeune Enfant barbue et chevelue; Barnelo le Volcan humain; Famille Navillo, Famille heureuse; Thespa, Punch et Judy et autres.

THÉATRE. Ora et Barney Mullelly, Harry et Kitty the midgets, Allen et Marten, les Clowns musicaux; Burt Ranson, Lew Baker et autres artistes.

10c. Les portes sont ouvertes de 10 heures a. m. à 10 heures du soir. 10c.
Entrée pour tout 10 Cts.

1mai[illegible]

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN — BATAILLE DE SEDAN

Ouvert au public de 9 h du matin à 11 h du soir — Le Grand Panorama représentant la plus terrible des batailles modernes et où l'on voit toutes les armées française et allemande engagées

Entrée:
Adultes............ 50c
Enfants............ 25c
Lumières électriques la nuit
B. NEU............ DIRECTEUR.
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

UNITED States Silk Filature—Division of Silk Culture—Bureau of Special District Agent.—De bonnes fileuses françaises ou italiennes trouveront de suite un emploi permanent en s'adressant à l'office, 181 rue de la Douane, N. O. à la superintendante. 19 mai—

Une bonne repasseuse trouvera de suite à s'occuper en s'adressant au French Steam Dyeing & Cleaning Co. 195 Canal st. 19mai—2f

A LOUER

Chambres garnies à louer à $1.50 par semaine, encoignure Royale et Orléans. Entrée No [illegible] rue Orléans. 24 avril—1 m

A VENDRE

A vendre—Un moulin à sucre complet qui [illegible] avec machine en bon état. S'adresser à H. BEHNEET 74 Tchoupitoulas. 10 mai—1 m

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons en parfait état, connues comme les City et Bank Hotels. S'adresser à J. Smith, Covington, ou à A. Thompson, Nouvelle-Orléans. 14 avril—2m

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No. 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis R. Perret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bas prix, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible]
Opérations de tout genre [illegible]
[illegible]

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150...... RUE DU CANAL...... 150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible]

Une Dernière Chance.

Si vous n'avez pas encore souscrit au

New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont absolument que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX.............................. $6
PRIX DE SOUSCRIPTION........ $5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS
DEMANDEZ

SOARD'S CITY MAP
DE LA NLLE-ORLEANS
PRIX, 50 CTS(CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 50 CENTS.

A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires, etc., et par
L. SOARD'S, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.
1er janv.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1885.

Bernard Fréderic Martin	Ladrix Paul Br.
Bouche Jacques	Leyd Auguste
Banquié M. et Mme	Labarrère
Bonnecaze M. et Mme	Mournet Louis (2)
Brun Jean	Mouchon Pierre
Bernard Célestin	Mistrot Guillaume André
Bagarry Remy — — —	Moulang Alexandre
Champagne François	Mélis Daniel Joseph
Carrère François	Miron Jean
Colin Thiebaut	Nau Ulysse Gaëtan
Combes Guillaume	Poisson Charles
Claverie Jean Marie Louis	Pradal Jean
Chéoux Pierre	Payelle Jean Baptiste
Chambonnet Phelix	Pommateau Jean Marie
Carrère M. et Mme	Paguerre Achille
Deschamps Etienne	Ravel Jean Baptiste Léon
Dubois Ernest	Roche Auguste
Dupeaux Hippolyte	Randolph Richard
Dupont Pierre Benjamin	Rotgé Jean
Dedoynes Soulange ou Solange	Ratier Paul
Escat Jean Joseph	Saillant Joseph
Faivre François	Smith Mme Vve
Gallon Jean Baptiste	Sylvestre Joseph Antoine
Goichon Jean	Stef Michel
Godin C. A.	Touchard Fréderic
Georgel Charles	Thévenin Mme Vve
Garde Sylvain	Thomas Narcisse
Imbert Albert Henri Fernand	Tessière Paulin Eléazar
Keller Marie Bartie ép. Louis Tache	Tremant les époux
Kayran ou Kayrno Pierre	Tujague Victor Jean Baptiste
Labit Mardoché	Tanquerel de la Panissais
	Vallée Lucien

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

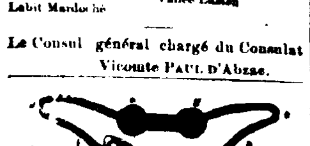

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
193 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B. Chaque instrument est garanti de donner satisfaction ou sans frais [illegible]
Sherri [illegible] 41 m

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 JUIN 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150.000
UN GROS LOT DE...... 50.000
UN GROS LOT DE...... 20.000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 JUIN 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de $150.000		$150.000
1 de	50.000	50.000
1 Lot de	20.000	20.000
2 Lots de	10.000	20.000
4 Lots de	5.000	20.000
20 Lots de	1.000	20.000
50 Lots de	500	25.000
100 Lots de	300	30.000
200 Lots de	200	40.000
600 Lots de	100	60.000
1000 Lots de	50	50.000

PRIX D'APPROXIMATIONS.

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit........ 20.000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........ 10.000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........ 7.500

2,279 Lots s'élevant à........ $522.500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence de collection.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 et plus.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faites des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Charles Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,793—En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mai 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 mai 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de billets, comptes à recevoir, jugements, réclamations, etc., conformément à une liste déposée à mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 mai—19,23,27,30

ANNONCE JUDICIAIRE.
William Eckenbrecht vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,721—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 mai 1885 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le MARDI, 19 mai 1885, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un fort et riche lot de candélabres, installations de gaz, globes, etc., maintenant en mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le deuxième district de cette ville—d'après un inventaire enliassé en mon bureau.

Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et syndic dans cette affaire.
8mai—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
José Martinez vs. George Fouché et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 5,450—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un îlet de terre situé dans le Septième District, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues Stephanie, Dix septième, Monroe et Deynaud, et désigné par la lettre "M" lequel îlet est composé de vingt quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement, mesurant chacun comme suit: Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, qui sont adjacents, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Stephanie sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Stephanie et Monroe et le lot No 10, l'encoignure des rues Stephanie et Deynaud, les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds; les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 qui se touchent, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dix septième sur une profondeur de 120 pieds; le No 13 forme l'encoignure des rues Monroe et Dix septième, et le lot No 22, l'encoignure des rues Dix septième et Deynaud; finalement, les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Deynaud sur une profondeur de 150 pieds, le tout au pied américain et conformément à un plan dressé par L. Surgi le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire. Acquis par Nelson Fouché de Louis Barthélemy Rey, par acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 27 janvier 1836.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin 2 9 13

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser, José Martinez subrogé à Mme Anna Oser vs George Fouché No 11 178.

José Martinez vs George Fouché et al No 5,450.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier district de cette ville, SAMEDI, 13 juin 1885, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District de cette ville et borné par les rues Espagne, Bons Enfants ou St Claude, Amour ou Rempart et Poète; mesurant au pied américain, vingt-huit pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent quarante-cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frederick Freytag, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,695—En vertu d'un writ de fieri facias contre le défendeur en garantie en warrantor, P. Frederick Thomas et en faveur de Frederick Freytag, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 mai 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville sur le Chemin du Bayou, entre Tremé et Plauché, sur le côté d'en allant de la ville au Bayou St-Jean, mesurant dix-huit pieds au Chemin du Bayou sur une profondeur de cent cinquante pieds et formant dans le fond [illegible].

Cette propriété a été acquise par P. Frederick Thomas de [illegible] Paul, séparée de biens [illegible] par acte passé [illegible] en cette ville le vingt-neuvième jour d'août 1866.

Ensemble avec 30 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chacune y attachées. Les dites actions étant les mêmes garanties par hypothèque [illegible] par D. F. Giraux et [illegible] dite Banque, par acte devant Boudousquie, notaire, en date du 24 juillet 1843 et transféré ensuite le 5 avril 1859 à Mme Henry St Paul et le 29 août 1866 à P. F. Thomas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur de la susdite propriété assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—5 12 19 23 mai

Edward W. Huntington tuteur, etc. vs. Benjamin F. Axson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,670—En vertu d'un writ de saisie, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI, 30 mai 1885 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet partie de la batture des anciens faubourgs Delord et St Mary dans un îlet qui est une fois triangulaire ou morceau de terre connu ou nommé Triangle et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par Charles F. Zimple, voyer en date du 9 décembre 1834, et déposé pour référence en l'étude de [illegible] alors notaire en cette ville, le dit îlet ou carré [illegible] est borné par les rues Triangle Peters anciennement New Levee, Calhope anciennement Louisa et Front, le dit lot mesure vingt-deux pieds de face à la rue Peters anciennement New Levee vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Triangle sur une profondeur irrégulière de quarante neuf pieds [illegible] pouces sur la ligne du côté qui le divise du lot [illegible] et soixante deux pieds neuf pouces sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot numéro trois, le tout [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 avril—16 27 30 mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
F. Hollender & Co. vs. Jefferson D. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 11,541—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux et après désignés le SAMEDI, 23 mai 1885, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu, le stock et les installations du café No 97 rue St Charles, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm O'Hern vs. Alonzo Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8109 et 8200—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, VENDREDI, 29 mai 1885, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de meubles de maison et divers saisis dans les affaires ci-dessus, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable.
17 mai—19 23 29

William Raw vs A. Laudauer.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No. 8216—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, Louisiana Avenue coin Magasins, dans le Sixième District de cette ville SAMEDI le 30 mai 1885, à midi, de la propriété [illegible] décrite, à savoir:

Un lot d'installations de buvette et un lot de meubles et de vaisselle de restaurant et de pension.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT, Constable.
19 mai—19 24 30

Mme E. Filleul vs. Walter Hepp.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,191—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 30 Mai 1885, à midi les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
Constable.
19 mai—19 24 30

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
Seul propriétaire [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés du Deuxième et Troisième District.

Rues Hôpital, St-Antoine, Annette et Morales.

Seront vendues à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR. Bureau, No 17 rue Carondelet—JEUDI, 21 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan,—

1° Le joli cottage à un étage No 303 rue Hôpital, entre Roman et Derbigny, sur le côté nord, ayant 6 appartements, cuve, et loué à raison de $12 par mois.

2° Le cottage No 15 rue St-Antoine, sur le côté est, entre les rues Craps et Remparts, ayant à peu près 6 appartements, galerie de derrière, cuve, et loué à raison de $9 par mois.

3° Le cottage No 82 rue Annette, sur le côté ouest, entre les rues Girod et St Jean-Baptiste, avec un terrain entier et loué à raison de $10 par mois.

4° Un lot de terre sur le côté nord de la rue Morales, entre St-Antoine et Annette, sur lequel est bâti une église appartenant aux locataires du terrain qui paient $5 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilèges de vendeur et toutes les autres clauses de garantie. Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues et payables durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jules F. Meunier, notaire.
17 mai—17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété à Alger.

Succession de Patrick James Courtney.

No 10,228—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peter, Olivier, Delaronde et Vallette. Le dit lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue Peter, et 27 pieds 4 pouces 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 57 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. J. Castell, notaire.
17 mai—17, 30—juin 6, 13, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rue Rocheblave,
Second District.

Succession de Edward Moran.

No 14,108—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 20 juin 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1885, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots 2 et 3, et mesurant chacun 81 pieds 1 ligne de face à la rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes, sur la ligne de division de la propriété Coquet, sur les profondeurs suivantes sur une ligne perpendiculaire à la rue Rocheblave. Le lot No 2 a 29 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare vers la rue Dumaine du lot No 1. Le lot No 3 a 28 pieds 11 pouces et 1 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues dans le cours de l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm J. Castell, notaire.
17 mai—17 30—juin 6 13 20

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur et Commerciale.

Le magasin en briques à deux étages, No. 21 rue Front et 22 rue Fulton. La façade est entièrement sur la rue Gravier.

Dans l'affaire de la succession de veuve John Brossard, tutrice naturelle etc. vs Michael Muller—No. 12 882.

Vente pour effectuer un partage à l'encan

PAR W. I. HODGSON encanteur. Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre et un jugement, tous deux rendus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, un ordre en date du 23 avril 1885 dans l'affaire de la succession de John Brossard dossier No. 12 245 et l'autre un jugement et un ordre rendus le 1er avril et signés le 8 avril 1885 [illegible] Brossard tutrice naturelle vs Michael Muller dossier No 12 882 à l'encan, il sera vendu—

Le tout d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Povdras, désigné comme le lot No. 4 et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté adjacent au lot No 2 et une profondeur de [illegible] de face à la rue Gravier de 123 pieds 2 pouces [illegible] le dit terrain formant encoignure et faisant face à trois rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec magasin au rez de chaussée et [illegible] vis des bureaux de MM. Zuberbier & Behan Grocers en gros et autres.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre avec hypothèque sur cette propriété tous deux datés du 11 de [illegible] 1883, l'un de $1,500 payable deux ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, et quoique montant à un jour de la vente avec les intérêts échus à $1,107, et tout le reste l'acquéreur paiera une moitié comptant la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt avec tous les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Ansolpho, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grocerie et Cottages, coin Clio et Freret.
Grocerie et Résidence, coin Clio et Claiborne.
Maison à deux corps de logis Nos 422 et 424 rue Melpomène, coin Lasserat Magnolia.

Succession de Louis Rehm et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 5,563.

A crédit de long terme — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, premier district de cette ville, conformément à un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division "D", rendu et signé le 14 avril 1885 et d'un ordre du même juge homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 15 avril 1885 devant W. O. Hart, notaire dans la dite succession en date du 17 avril 1885. Dossier No 5,563 dans l'affaire de la succession de Louis Rehm et de sa femme, tous deux décédés, consolidée, à l'encan.

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Clio, Erato, Freret et Locust, désigné par le No. 3. Il mesure 29 pieds 4 pouces, 3 lignes de façade rue Freret sur une profondeur et façade rue Clio de 126 pieds, 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, convertie en ardoises avec magasin d'épiceries faisant face à la rue Freret et située au coin. Il y a le magasin et 4 chambres, cuisine, lieu d'aisance, citerne, puits. La maison donne un revenu de $1 300 par an. A l'arrière du terrain, il y a, faisant face à la rue Clio, une maison cottage en bois avec trois chambres, cuisine, puits, lieu d'aisance et cour carrelée; arbres fruitiers, etc., rendant $9 par mois ou $27 par mois en tout.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet, borné par les rues Clio, Erato, Willow et Claiborne, mesurant 32 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et façade de 92 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles rue Clio.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage avec mansarde, occupée comme magasin d'épiceries et résidence; elle a 6 chambres et une cuisine de 2 chambres, citerne, auvent, lieu d'aisance, etc., et rapporte $10 par mois.

3. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Magnolia et [illegible], désigné par le No. 3, et mesurant 31 pieds 7 pouces de face rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison-cottage en bois à deux corps de logis, convertie en ardoises, et porte les Nos 422 et 424 rue Melpomène. Il y a de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et auvent; la propriété rapporte $20 par mois.

Le tout en pieds anglais [illegible] selon des plans qu'on pourra montrer à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885, en sus de leurs enchères, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. [illegible], notaire, aux frais des acquéreurs.
22avril—22 26 mai 3 10 17 23

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

JE CERTIFIE par les présentes que le vingt septième jour d'avril 1885, jugement a été rendu dans cette cour, dans les termes suivants, dans l'affaire ci-après, savoir: Elda Flash contre Joseph Webre son mari—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 13,690, Division D. Sur motion de Frank D. Chrétien avocat de la demanderesse, des preuves suffisantes ayant été produites à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le treizième jour de mars 1885, soit confirmé et devienne final, et, conséquemment, que la dite demanderesse, Mme Elda Flash, femme de Joseph Webre, recouvre du dit défendeur Joseph Webre, son mari, la somme de $350 avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire jusqu'à paiement et qu'il y ait en outre un jugement en faveur de la dite demanderesse Mme Elda Flash épouse susdite et contre le défendeur, Joseph Webre, son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son mari et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que le défendeur paye les dépens.

Jugement rendu le 27 avril 1885. Jugement signé le 2 mai 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce seizième jour de mai de l'An du N. S. 1885.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
17mai—3fm 30)

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
La résidence élégante et commode sur la rue Philip, entre Chestnut et Colisée.

Succession de Caroline E. Simms.

No 13,167—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux: No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Division B. de la dite Cour Civile de District, rendu le 23me jour d'avril 1885, dans l'affaire de Juliet T. Simms demandant à être confirmée tutrice naturelle de ses enfants mineurs, rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 24me jour d'avril 1885, par autorisation des héritiers majeurs de feu Thomas Simms, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir:—

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro trente-deux (32) sur le plan original du faubourg Lafayette et borné par les rues Philip, Chestnut, Plaquemines, maintenant Colisée, et la division du faubourg Livaudais, maintenant Premier District, lesquels lots sont désignés par les numéros trois, quatre, cinq et dix neuf sur un plan dressé par E. A. Hedin architecte, en date du 11 juillet 1853, et déposé en l'étude de Wm Shannon, notaire en cette ville, comme plan No 16 et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 3 mesure vingt-huit pieds 4 pouces et sept lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots Nos. 4 et 5 mesurent chacun vingt huit pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot No. 19 mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 0 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Thos. Simms conformément à un acte de vente exécuté pardevant James Wood Bredlove, notaire en cette ville, le 20 avril 1868, enregistré au bureau de Transfert, livre 95, folio 40.

2° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Chestnut, Première et Colisée, désignée par la lettre "A" sur un plan de voyer fait par F. Braun en date du 10 novembre 1877, annexé à un acte de N. B. Trist, notaire, en date du 16 novembre 1877 et mesurant, conformément au dit plan, 14 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur 58 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit morceau de terre est l'extrême portion du fond des lots originaux Nos 10 et 11 de l'îlet 62, sur un plan dressé par Hedin en date du 19 avril 1848, déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire, compris entre la ligne originale du fond des dits lots Nos 5 et 6 du dit plan. Etant la même portion de terre qui a été acquise par le feu Thomas Simms de H. Gender par acte exécuté pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 16 novembre 1877 enregistré au bureau de transfert, livre 109 folio 297.

Les améliorations comprennent cette jolie résidence en bois, à deux étages, genre moderne, désignée par le No. 236 de la rue Philip, avant un grand corridor au premier et un second étages, salons, arche artistement peints, salon de réception et salle à manger finis en vants de cheminées dans toute la maison, office, cuisine avec range de valeur, chambre à laver etc. Trois belles chambres à coucher avec chambre à bains au second étage, chambres bien finies dans les mansardes, jolies chambres sur la galerie et grand réservoir d'eau sur le toit avec tuyaux de communication à presque tous les appartements. Au fond du terrain s'ouvrant sur la rue Chestnut et à une distance raisonnable du corps principal de logis, est une jolie remise avec écurie, chambre à charbon et à bois, poulailler, trois cuves et [illegible]. Le terrain est élevé et planté d'arbres fruitiers d'arbustes et d'arbres donnant de l'ombre.

La propriété est située dans l'une des plus charmantes parties du quatrième district et dans un voisinage irréprochable. Elle offre tous les conforts imaginables et fournit une délicieuse résidence en même temps que ce serait pour l'acquéreur un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans en paiements égaux représentés par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et de vente sans estimation et de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; en sus de l'acquéreur des billets et toutes les autres clauses usuelles renfermées dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour un montant égal à celui des billets souscrits, transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets et payer [illegible] les taxes dues à l'Etat et de la ville de 1885 faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur.

Actes de vente pardevant Chas. J. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur et améliorée.

Quatre terrains dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Julie Bonaventure, veuve de [illegible] François de [illegible] No. 11 791.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 30 mai 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles il sera vendu à l'encan en vertu de deux ordres [illegible] juge [illegible] 13 janvier 1885 [illegible] 1885 de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Marais et Tonti, désignés par les numéros un, deux, neuf et dix, sur un plan dressé par Ceconnoy le 15 septembre 1841 et déposé en l'étude de P. P. Bozaux anciennement notaire en cette ville conformément au dit plan l'un [illegible] mesurant au pied [illegible] la rue Orléans sur une profondeur de [illegible] pieds le lot No 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Tonti, le No 2 mesure 30 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de [illegible] pieds 5 lignes de face à la rue Tonti et 96 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10.

Le lot No 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Anne sur 98 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 97 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 11.

Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Ducatel, notaire.
25avril—25—2 9 16 23 30mai

VENTE JUDICIAIRE
Une très jolie maison-cottage.

Une jolie résidence cottage double sur la rue Villere, entre Kerlerec et Columbus, dans un voisinage charmant et splendidement améliorée.

Succession de B. F. Chambers.

No 12,651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 29 avril 1885, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la susdite succession à savoir:—

Un certain lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Villere, Kerlerec, Marais et Columbus désigné par la lettre "B" et mesurant 32 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Villere sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Columbus qui le divise du lot A, de là à angles droits 7 pouces et 4 lignes vers la rue Kerlerec de là à un angle droit une seconde profondeur de 30 pieds 3 pouces à la ligne du fond qui mesure 32 pieds 0 pouces et 6 lignes, une première profondeur de 130 pieds 11 pouces et 2 lignes sur une ligne s'étendant perpendiculairement à la rue Villere sur le côté vers la rue Kerlerec. Le tout, conformément à un plan d'Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 11 avril 1885. Les améliorations comprennent la jolie résidence cottage de construction moderne à deux corps de logis, admirablement subdivisée et située dans un des meilleurs voisinages du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues de l'année 1885, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant A. Hero Jr., notaire.
2mai—2 9 16 23 30 juin6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidences de valeur à Alger.

Succession de James Wh[illegible] et de Mary O'Neill, sa femme.

No. 12,196—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL encanteur—Bureaux, No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mai 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1885, la propriété suivante, à savoir:—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 13 de l'îlet No 14, borné par les Avenues Pacific et Atlantic, les rues Evelina et Eliza. Le dit lot mesurant 31 pieds 0 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur et façade à la rue Evelina de 123 pieds, 8 pouces et formant le coin de l'Avenue Pacific et de la rue Evelina.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Olivier, Eliza et Evelina [illegible] mesurant [illegible] rue Chestnut et Eliza, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur et de façade à la rue Eliza.

AUSSI:

Au même endroit et à la même heure, tous les meubles contenus dans le local coin Eliza et Chestnut, appartenant aux dites successions et décrits dans l'inventaire enregistré au bureau du greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs des propriétés foncières devront assumer le paiement de toutes les taxes, dues en 1885, en sus du prix d'adjudication, et payer au moment de l'adjudication 10 pour cent pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, No. 79 rue Douane, aux frais de l'acquéreur.
29avril—29—mai 9 16 23 30

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 206, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecine éminente est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maisons et Livres de valeur.

Successions de Christoval Morel et de sa femme Cornélie D'Hébécourt, Nos 1183 et 12 204 Consolidées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI 28 mai 1885 il sera vendu à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du Pont, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885, Division C.—

Un lot assorti de meubles de maison, un piano Erard, glaces, etc., etc.

Aussi 800 volumes d'histoires de sciences et de romans d'auteurs tels que Lord Byron, Buffon, Lamartine, Voltaire et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mai—17, 23, 28

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 21 mai 1885 il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Denis et Bordeaux, près de l'Usine à gaz de Jefferson—

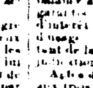

La vacherie de M. Romain Labarrière, comprenant 10 vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

1 cheval, 1 charrette à lait, les harnais, baquets, bidons, et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi 4 cochons.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur. Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
17 mai—

Vente pour effectuer un partage pour compte d'héritiers absents de la succession de De La Ferrière

Agréable maison haute de résidence dans le 4me District, No. 201 rue de l'Annonciation, près de la Place de l'Annonciation.

Jolie maison de résidence bien bâtie, à étage, sur le chemin du Bayou, No. 271.

Quatre jolis terrains vides sur la rue Broad.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 23 mai 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, au plus haut et dernier enchérisseur.

1° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Robin, Constance et Race, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une résidence à étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant au rez de chaussée une vérandah, corridor d'entrée, salon à arche, salle à manger, cuisine et chambres à domestiques. A l'étage supérieur vérandah, pas perdus et six chambres à coucher, chambre à bains, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison, porte cochère, citerne, hydrant, cour briquetée, etc., etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail verbal expirant le 30 septembre prochain à raison de $480 par an. Il sera fait achat chargé des réparations nécessaires et faites par lui jusqu'à présent.

2° Un spacieux lot de terre dans l'îlet renfermé par le Chemin du Bayou, les rues de l'Esplanade, Claiborne et Robertson, mesurant 40 pieds 8 pouces de face au Chemin du Bayou, sur 185 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne et 189 pieds 10 pouces sur la ligne opposée. Ensemble une jolie et élégante résidence à étage, couverte en ardoises, construite à distance de la rue, ayant au rez de chaussée vérandah, corridor d'entrée, deux grands salons, une porte à coulisse, salle à manger avec office et galerie derrière.

A l'étage supérieur vérandah, pas perdu, six chambres à coucher, trois desquelles ont chacune un cabinet de toilette avec porte à coulisse, galerie derrière, etc.

Une autre bâtisse à étage, couverte en ardoises, touchant à la maison principale, ayant quatre chambres et galerie, latrines, etc., gaz dans la maison.

Aussi, une autre bâtisse dans la cour ayant deux chambres, hangar, écurie, citerne, water works, latrines, grande cour briquetée, etc.

3° Quatre lots de terre contigus désignés par les lettres A, B, C, D de l'îlet renfermé par les rues Broad, Rousselin, D'Abadie et Onzaga, lesquels lots de terre mesurant chacun 34 pieds de face à la rue Broad, sur 109 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Ces terrains sont en partie entourés.

Le tout d'après les plans que l'on peut examiner à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt de date ainsi que les clauses générales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas Andry notaire aux frais des acquéreurs ainsi que les taxes dues en 1885.
14 mai—14 16 [illegible] 23

RESIDENCE D'ETE
A Mandeville, paroisse St-Tammany, faisant face au Lac, à deux îlets du wharf

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 23 mai 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles,

Une portion de terre faisant face au Lac Pontchartrain et ayant une façade au lac de 104 pieds sur une profondeur de 800 pieds, entre les rues Coffee et Carroll ensemble une résidence à étage et mansarde, ayant au rez de chaussée deux chambres, galeries devant et derrière, même distribution au dessus. Une autre bâtisse attenante à la maison ayant cinq chambres, deux cabinets, galeries devant et sur le côté, lieux d'aisance, poulailler, écuries, citerne, etc., etc. Aussi un wharf et cabane à bains.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ed. Perrosi notaire aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.
11mai—11 16 23

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété sur le Nouveau Bassin.

[illegible] Adm. E. Waston et als.

No. 12,997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 8 avril 1885, et signé le 9 avril 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, [illegible] Liberty et Howard, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Euphrosine sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces et 6 lignes [illegible] vers la rue Euphrosine à la rue Calliope.

Termes—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les bâtisses devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets. L'acte de vente contiendra la clause de non aliénation, de vente sans estimation et de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des dits billets en principal ou intérêt, et une somme additionnelle sera exigée de l'acquéreur sur les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
21 avril—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une élégante Maison sur l'avenue St-Charles.

Dans l'affaire de MM. Guibert, Day et Cie vs. Leurs Créanciers—No. 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 1er mai 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville désigné comme l'îlet No 63 et borné par les rues Bacchus ou Baronne, Soniat et Robert et l'avenue St-Charles, et mesure une façade d'à peu près 277 pieds sur l'avenue St Charles, à peu près 250 pieds de face à la rue Baronne, à peu près 465 pieds 9 pouces de face à la rue Robert et 346 pieds 7 pouces de face [illegible] le tout plus ou moins, ensemble avec toutes les [illegible] améliorations, maison, termins bien arrangés qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un quart comptant sur les lieux et le reste en paiements égaux en un, deux et trois ans à partir du jour de la vente par billets à ordre dressés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat, sur laquelle partie il serait nécessaire d'instituer un procès pour la collection dont le tout principal, intérêt et honoraire d'avocat devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, en outre l'acquéreur devra assurer la bâtisse au profit du détenteur ou des détenteurs des billets, et assumer le paiement de toutes les taxes dues pendant 1885 et faire un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rue Quatrième.
Succession de John Rhodes.

No 14,008—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington et les rues Quatrième, Magnolia et Locust. Le dit terrain mesure 10 et 11 [illegible] pieds 3 pouces de face rue Quatrième sur 136 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste en billets du montants égaux portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèques spéciales et liens du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant James Fahey notaire.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

Succession de Mme M. Blum, veuve de A. Weinschenck

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,591—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par August Felber, exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13mai—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Veuve Claus. Hollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 11 790.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour en date du 4 mai 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Grands Hommes, Craps et Mazant, et mesure, au pied américain, 45 pieds de face à la rue France, sur une profondeur de 81 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double louée maintenant à raison de $12 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Royale, Mazant, Moreau et Barthelemy. Les dits lots se touchent et mesurent, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 126 pieds, entre lignes parallèles. Les dits lots forment l'encoignure des rues Royale et Mazant. Les améliorations comprennent une rangée de bâtisses en bois maintenant louées à raison de $24 par mois.

3° Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, désigné par le No 20 de l'îlet No 14, forme l'encoignure, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur une profondeur de 110 pieds et de face à la rue Craps.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux corps de logis couverte en ardoises, et une bâtisse dans le fond couverte en bardeaux et pouvant être louée à raison de $16 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit. La dite partie à crédit devra être garantie par privilège du vendeur et toutes les clauses de garanties, transfert de la police. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Charles Bolles notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE
Schooner "Sea Girl" à l'encan.

Succession de Juan Victoro, alias Morales.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, No 14 056

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi au pied de la rue St Claude en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1885 je procéderai à la vente des propriétés suivantes, savoir—

Un certain schooner à deux mâts avec voiles, gréements et emménagement complets, en ce moment dans le Vieux Bassin de cette ville; le dit schooner est connu comme le "Sea Girl" et portant ce nom d'après licence de la Douane des Etats Unis en cette ville jaugeant de 7 90/100 tonneaux et mesurant 40 6/10 pieds de longueur sur 14 pieds de largeur et 3 3/10 pieds de cale.

Conditions—comptant sur les lieux
9 mai—9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Ferdinand [illegible] veuve Catherine Dubuc
No. 13,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO Encanteur. Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 6 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour en date du 24 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalia et Freret désigné par le No. 10, et mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30avril—30—mai 2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Frederick Becker et Louisa Werner, sa femme

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—Nos. 10,420 et 11,326.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre des Honorables W. T. Houston et A. L. Tissot juges de la dite Cour en date du 29 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse à deux étages et autres améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Religieuses, Orange, Richard et St Jean Baptiste et mesurant 23 pieds et 3 pouces de face à la rue Religieuses sur une profondeur de face à la rue Orange de 110 pieds au pied américain.

Conditions comptant. Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 avril—30 mai 2 9 16 23 30 juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE
Elégant assortiment d'articles de [illegible], installations de magasin, meubles de maison, tablettes, comptoirs couverts, bail non expiré, etc.

Dans l'affaire de Seraphina [illegible] vs ses Créanciers

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No. 13 577

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—VENDREDI 29 mai 1885 à [illegible] au magasin [illegible] No 112 [illegible] en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite cour en date du 27 avril 1885 je procéderai à vendre les objets suivants à savoir:

Le stock de marchandises de la dite insolvable comprenant un assortiment général d'articles de mode, aussi les installations du magasin, vitrines, [illegible] meubles de maison, etc.; aussi le bail non expiré et nombre de comptes ouverts.

Le tout d'après un inventaire en greffe.
Conditions—Comptant avant livraison.
9 mai—9 15 24

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme. Wm. E. Verlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible] No. 13 048

PAR B. ONORATO encanteur. Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile, en date du 30 mars 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant comme suit, savoir:

Le lot No. 7 mesure 25 pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 7 lignes.

Le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la dite rue Pleasant sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. E. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 avril—2 11 18 25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
McCloskey, Bigley & Cie vs. Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane.

Cour de District des Etats Unis pour le District de l'Est de la Louisiane—No 1296.

CONFORMEMENT à un ordre de vente lancé par le juge Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats Unis, dans et pour le district de l'Est de la Louisiane dans les procédures de la susdite banqueroute, la dite Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane ayant été déclarée en banqueroute et par suite dans le but spécial d'opérer une liquidation complète et finale et la clôture des affaires de la dite vente de banqueroute, je soussigné, spécialement choisi encanteur pour faire les ventes comme il appert du dit ordre, offre en vente, pour SAMEDI, le sixième jour de juin, 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, l'actif [illegible] par Charles J. Leeds et George H. Braughn, assignés de la dite banqueroute contre diverses personnes et lesquels restent impayés, et toutes les réclamations de la dite Compagnie contre diverses personnes soit en procès ou d'après des comptes courants, et en partie ou tout [illegible] quelqu'il soit, appartenant à la dite compagnie.

Listes ou schedules des dites respectives des dits [illegible] et procès des comptes courants et comme d'autres réclamations ou actifs généralement à voir et à examiner au bureau du soussigné, rue Royale 45.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux. Tout ce qui est [illegible] au cessionnaire [illegible] et au plus offrant, sans aucune responsabilité, garantie ou représentation quelconque de la part des syndics ou de la Compagnie, chaque acquéreur achetant à ses propres risques et périls quelqu'il soit. L'intérêt et les réclamations de la dite banqueroute et dans tous recours. Le soussigné encanteur exécutera les actes écrits de la vente et transferts aux acheteurs respectifs.

B. ONORATO,
Encanteur.
9 mai—2, 20—juin 6

PAR MATHER & HOMES,

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison à l'encan.

Le contenu de la résidence de l'encoignure de la rue Valence et de l'Avenue St-Charles.

Succession de J. F. Voisin, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No. 12,189.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—MARDI, le 19 mai 1885 à 11 heures du matin, au local sur l'Avenue St Charles, coin de la rue Valence, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., en date du 23 février 1885. Dossier No. 12,189 dans l'affaire de la succession de John Felix Voisin décédé, à l'encan il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé au bureau du greffe de l'honorable Cour ci-dessus désignée.

Conditions—Comptant avant livraison.
7mai—7 10 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde, à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Julius Leblanc et als.
vs.
Mme Louisa Leblanc Montaldo, épouse d'Evariste Montaldo,

No 14 022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 20 juin 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville désigné par la lettre G. dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde, ayant au rez de chaussée salon à arche, cabinet, office, corridor de côté; à l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance; et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc., avec cheminées en marbre partout; une cuisine et bains à deux étages, attenante à la bâtisse principale avec chambres à domestiques, waterworks, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit en paiements égaux de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur fournira ses billets pour cette partie garantis par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant toute l'année courante de 1885. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villere, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mai—19 23 30—juin 6 13 20

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO. encanteur—Il sera vendu aujourd'hui MARDI 19 mai à 11 heures A. M. dans notre salle de vente No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente péremptoire du contenu du magasin No 123 rue Remparts, côté Nord, entre Toulouse et St Pierre, consistant en partie en

Stoves de cuisine et à chauffer, Fontaines Hand Trucks, réfrigérateurs, pour [illegible], plate forme et un [illegible] Patent du poids, [illegible], Bouteilles vides [illegible], [illegible] pour charpentier, ferblantier et forgeron.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau No. 79 rue Bienville—JEUDI 21 mai 1885 à 10 heures du matin au magasin No 123 rue Remparts, côté Nord, entre Toulouse et St Pierre il sera vendu le contenu du magasin ci-dessus désigné, consistant en partie en [illegible] ci-dessus [illegible] au détail.

Conditions—Comptant sur livraison.
19mai—3t

Maison de valeur à deux corps de logis No. 100 rue St Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI 23 mai 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Dauphine et Bourgogne mesurant 32 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 101 pieds 6 pouces. [illegible] Les améliorations comprennent une maison cottage à un étage avec deux corps de logis couvert en ardoises, ayant sur un côté 2 chambres et 2 cabinets, et un cabinet, de l'autre côté 2 cabinets [illegible] et 2 chambres sur [illegible] cuisine [illegible], water-works [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit pour billets d'acquéreur [illegible] hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les taxes dues, les assurances transférées [illegible], garantis, toutes les taxes dues et exigibles de 1885 seront payées par l'acquéreur en sus de son prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Arthur Duvigneaud, notaire aux frais de l'acquéreur.
1mai—16 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marguerite Richard, veuve de [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14 100—Division F.—Avis est donné que Mme Léonard Schoenne a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de [illegible] petition et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 28

Succession de Mme W. M. Verlander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, [illegible] de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
15 mai—15 19 24 Greffier.

Succession de Theodore Shultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 12 975—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN
10 mai—10 14 19 Greffier.

Succession de Joseph Livesey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 10 826—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN Greffier.
10mai—10 14 19

Succession de Jacob Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14 [illegible]—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a petitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Miller décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN Greffier.
14 mai—14 19 [illegible]

Succession de Jas. McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 [illegible]—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a fait une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration testamentaire datif dans la succession de feu James McLaughlin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mai—16 20 24

Succession de Andrew J. Quirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14 [illegible]—Division E—Attendu que Mme Veuve Andrew J. Quirk a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew J. Quirk décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mai—12 16 21

Succession de Hermann Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6 [illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Meta Lee tutrice naturelle administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN Greffier.
12 mai—12 16 21

Succession de Jacob Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12 [illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Pauline Frey, l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
13mai—13 17 22 Greffier.

Succession de Mme M. Weidner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14 055—Division E—Attendu que William Weidner a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme M. Weidner décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13 mai—13 17 22. Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions d'assurance, billets, comptes à recevoir, etc., etc.

P. E. Brulatour & Cie et
P. E. Brulatour, individuellement
vs.
Leurs Créanciers.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—LUNDI 25 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 4 mai 1885 dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les billets ci-après décrits.

Alphonse Guillet $82 45, L. Brulatour $2 050 75, Habitation Escoffier $741 02, Mme [illegible] $50 F. J. Brulatour de Paris $22 639 18, Auguste Dessommes, $78 10, Eugène Fourté $119 90, E. L. Carrière $67 07, Thos Brulatour $13 216 27, A. Deschamps [illegible] Nicolopulo $450 75, Saxton [illegible] $272 37, Olivier Carrière $272 20, James Pelletier, [illegible] Arthur Mendes $75 A. $154 50 et deux actions du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
13 mai—à la vente

Propriétés bien situées
DANS LE
Second et le Sixième District.

No. 226 rue Royale entre Dumaine et St Philippe. Très agréable résidence en briques pour famille à deux étages et avec mansarde.

Nos. 218 et 250 rue Rocheblave entre [illegible] et Hôpital. Résidences cottage.

No. 168 rue de la Douane entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à deux étages avec mansarde.

Rue Valence entre Magazine et Camp. Bâtisse en bois à deux étages.

Deux terrains nus attenant à la propriété ci-dessus.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier les propriétés suivantes, savoir—

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par le lettre [illegible] dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Quartier et Dorgenois, ayant 2 pieds 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur une profondeur irrégulière de [illegible] pieds. Les améliorations comprennent une petite résidence cottage avec deux chambres [illegible].

2. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le précédent désigné [illegible] 10 pieds 2 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur [illegible] pieds. Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux chambres [illegible].

Pour les conditions voir les avis de vente publiés [illegible] dans le [illegible] A. de Armas, Député-Voyer de ville, déposé [illegible] à la Bourse.

3. [illegible] terrain ensemble avec les [illegible] dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible] Dauphine, Bourgogne, mesurant 22 pieds de face à la rue [illegible] Douane sur une profondeur [illegible] sur 92 pieds et en plus avec l'usage d'une allée de 8 pieds de large conduisant sur la rue [illegible] conformément aux propriétés qui [illegible].

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, salon à arche, [illegible] chambres, 2 chambres et 2 cabinets au second étage [illegible].

Cette propriété est désignée par le No. 168 rue Douane [illegible].

4. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Dumaine et [illegible] mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds [illegible].

Cette propriété est désignée par le No. 226 rue Royale.

Les améliorations consistent en une résidence en briques [illegible] à deux étages avec mansarde [illegible].

5. [illegible] terrain [illegible] dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Valence, Camp, Magazine et [illegible] 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur [illegible].

Les améliorations comprennent une maison [illegible] à deux étages, couverte en ardoises [illegible] salle à manger, cuisine [illegible].

6. Deux certains lots de terre situés dans le [illegible] ayant chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'assurance transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
9 mai

CHARMANTE RESIDENCE.
No. 310 rue Dumaine,
entre Rocheblave et Dorgenois.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles:

Une grande portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Ann, Roman et Derbigny, mesurant 60 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage avec mansarde, ayant au rez de chaussée, 3 chambres, corridor au centre et 4 chambres et cabinets dans les mansardes, une cuisine en bois attenant au corps de logis avec trois chambres, entrée de voiture, dépendance, lieux d'aisance, chambres à bain, cuve, puits, etc. Le tout en bon état et l'attention des personnes à la recherche d'une maison agréable et confortable est appelée sur cette vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale, privilège et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour un montant égal aux dits billets, fournir et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, payera les taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier notaire, aux frais de l'acquéreur.
9mai—9 16 23 la vente

MAGNIFIQUE RESIDENCE.
No. 361 rue Jackson, entre White et Laurent.

Christina Hofer vs. Julia M. Hofer et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 13 857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 avril 1885, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Laurent, Josephine et White mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois à deux étages pour famille, retirée de la rue, ayant des galeries devant et derrière au premier et au second étage, salon, salle à manger, corridor, portes à coulisse au premier étage, deux chambres à coucher et au cabinet et escalier au second étage, une bâtisse en bois à deux étages attenant au corps principal de logis, avec quatre chambres, une autre bâtisse en bois à un étage dans le fond avec une grande chambre par partout dans la bâtisse principale, le tout couvert en ardoises, grand jardin avec arbres fruitiers, vignes, rosiers, etc., désigné par le numéro municipal No. 361 rue Jackson.

Conditions—Un ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrir le paiement de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885, en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur devra assurer pour un montant égal aux billets souscrits, remboursera les primes d'assurances non expirées, transférera les polices d'assurance aux détenteurs des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. T. Soniat notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 25 mai 2 9 16 23

L'Abeille [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUV[illegible]
MAR[illegible]

V[illegible]

COMPAG[illegible]
TRA[illegible]
Entre N[illegible]

ST GERMAIN
OLINDE RODR[illegible]
NORMANDIE
ST LAURENT

North G[illegible]

Compag[illegible]

Ligne C[illegible]

MANDEVI[illegible]
et les SO[illegible]
Vapeur de[illegible]

LEON[illegible]

FEU[illegible]

Petite

PAUL[illegible]